



Registre des délibérations - Délibération n° 04 : 12/02/2016

RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT DES MISSIONS « EAU ET MILIEUX AQUATIQUES » ET « LITTORAL ET MILIEU MARIN » PAR L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze février à 9h30 sous la présidence de M. David Grzyb.

► Étaient présents

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud
- Représentants des Communes :
Commune d'Arles : Bernard Bacchi, David Grzyb, Claude Lecat
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia
- Représentants des établissements publics :
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Henri Pons à Corinne Chabaud
- Commune d'Arles : Alain Dervieux à Bernard Bacchi, Nicolas Koukas à Claude Lecat
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault à Roger De Murcia
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Yves Masoni à David Grzyb
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Claude Rossignol à Bernard Arsac

► Étaient absents-excuses

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphath
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Véronique Miquelly
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet
- Métropole Aix-Marseille-Provence
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 15 membres

► Autres personnes présentes :

- François Roberi, chargé d'interventions unité littoral, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
- Jean-Paul Mariani, chef de projet, service « Parcs, espaces naturels et biodiversité », Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Aline Martin, Directrice de l'aménagement du territoire, commune d'Arles
- Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
- Sonia Ayme, responsable administratif et financier, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
- Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	23	23

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	60

Date de convocation
25/11/2015 : DG/CH - 901
20/01/2016 : DG - 901



Délibération n° 04 : 12/02/2016

**RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT
DES MISSIONS « EAU ET MILIEUX AQUATIQUES » ET « LITTORAL ET MILIEU MARIN »
PAR L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE**

La stratégie de préservation et de développement durable de la zone humide deltaïque entre Petit et Grand Rhône et de la zone littorale associée se concrétise depuis 2012 par la mise en œuvre du programme d'actions du Contrat de delta Camargue. Le Parc assure l'animation et la coordination de ce programme, notamment via plusieurs missions dont le contenu et les financements sont inscrits au sein de l'orientation SG « Sensibilisons le public à l'eau et confortons la gouvernance locale ».

Ainsi l'action codée SG5 et intitulée « Animation de la mise en œuvre du Contrat de delta et d'une gestion globale et concertée » contribue à l'atteinte des objectifs du Contrat de delta et s'inscrit également dans ceux du 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

L'Agence de l'eau apporte son soutien financier par des conventions d'aides sur des périodes de deux ou trois ans. Les conventions d'aide du précédent dispositif étant arrivées à échéance le 31 décembre 2015, il convient de les renouveler pour les années 2016, 2017 et 2018.

Pour la période à venir, les missions pouvant bénéficier du soutien de l'Agence sont les suivantes :

- la mission Eau et milieux aquatiques, créée pour mettre en place une politique concertée et globale de l'eau en Camargue : cet objectif se concrétise notamment par la mise en œuvre du Contrat de delta, la mise en place du réseau de suivi des eaux et milieux aquatiques, la coordination des actions du Plan Rhône à l'échelle du territoire, l'animation de la Commission exécutive de l'eau, ...
- la mission Littoral et milieu marin, créée début 2003 pour mettre en œuvre une gestion globale et concertée des milieux lagunaires, littoraux et marins au droit du Parc : cette ambition s'accomplit notamment par les actions inscrites au volet Littoral et milieu marin du Contrat de delta, et en particulier par la mise en place et la gestion d'une réserve marine dans le golfe de Beauduc (cantonnement de pêche).

Le dispositif d'aide de l'Agence permet un soutien à 50 % des dépenses de personnel (salaires et charges) majorées de 30 % pour frais de structure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour le financement des missions « Eau et milieux aquatiques » et « Littoral et milieu marin » pour les années 2016 à 2018 incluse, et à signer les conventions d'aide correspondantes ou tout autre document y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
David Grzyb

